

# Fiche de Données de Sécurité



## Acide phosphorique (72-85%)

1. Identification		
Nom du produit	Acide phosphorique (72-85%)	
Code du produit	N/Av.	
Autres moyens d'identification	Acide orthophosphorique.	
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Usage industriel.	
Fabricant	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2  Tél. 1-800-229-0602 Téléc. 905-315-2083 www.sylvite.ca	
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 Centre Anti-Poison de l'Ontario : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 B.C. Poison Control Center : 1-800-567-8911 ou 604-567-8911 ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire ou vous habitez. Canutec : 613-996-6666 (pour le transport)	

## 2. Identification des dangers

Résumé

CORROSIF! Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1B)

Lésions oculaires graves (Catégorie 1)

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

#### **DANGER**

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H3xx : Peut causer des lésions graves des voies respiratoires

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS).

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation

locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants		
Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acide phosphorique	7664-38-2	72 - 85 %

4. Premiers	soins
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement. Les symptômes d'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent seulement après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels.
Voie cutanée	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. La vitesse d'intervention est essentielle. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. La vitesse d'intervention est essentielle. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Premiers soins immédiats nécessaires pour éviter des dommages. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche à moins d'utiliser un dispositif de protection buccale.
Symptomes	La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Provoque des brûlures aux voies respiratoires, au tube digestif, aux yeux et à la peau.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Pour des expositions graves, surveiller l'apparition différée d'un oedème pulmonaire.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie		
Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.	
Dangers spécifiques du produit	Le contact avec l'eau produira de la chaleur ou des éclaboussures. Sous l'action de la chaleur l'acide phosphorique se déshydrate et forme l'acide pyrophosphorique (vers 200°C), l'acide métaphosphorique (à plus de 300°C) et par la suite l'acide polyphosphorique et des oxydes de phosphore.	

	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers  Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.	

6. Mesures à pre	6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel		
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.		
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.		
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer le personnel non autorisé. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Ne pas verser d'eau sur le produit répandu ou au point de fuite. Éviter les éclaboussures. Neutraliser avec précaution, en utilisant un absorbant commercial pour les déversements acides ou absorber avec une matière non combustible (un mélange de carbonate de sodium, de bentonite et de sable) et mettre dans un contenant de récupération approprié. La neutralisation sera exothermique (dégagement de chaleur). Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Les égouts doivent être munis de bassins de rétention pour la neutralisation et l'ajustement du pH du matériel renversé ou de la solution de rinçage avant la décharge. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.		

#### 7. Manutention et stockage Précautions à prendre Ce produit doit être manipulé par des personnes qualifiées. Utiliser seulement dans un endroit bien pour assurer la ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Éviter la formation de vapeurs ou manutention dans des de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les conditions de sécurité équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Ouvrir et manipuler les récipients avec soin. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit. Ajouter plutôt ce produit à l'eau en petites quantités tout en mélangeant constamment pour éviter les éclaboussures. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Corrosif pour les métaux. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaire au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Stockage dans des Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. conditions de sécurité Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Les cuves de en tenant compte de stockage en vrac devraient être construites en matériaux résistants à la corrosion, être munis d'un toutes incompatibilités bassin de rétention et être missent à la terre. éventuelles Température de 18 à 25°C (64.4 à 77°F) stockage

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acide phosphorique : 1000 mg/m3.		
Acide phosphorique	VECD         3 mg/m³         ACGIH , BC, ON, RSST           VEMP (8h)         1 mg/m³         ACGIH , BC, ON, OSHA, RSST		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.  Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.		
Mesures de protection	individuelle		
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et porter un écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.		
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches munies d'un filtre à particule N100 (P100 ou R100 en présence d'huile). Aux concentrations supérieures à la valeur de la limite d'exposition, porter tout appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet fonctionnant à la demande ou tout autre fonctionnant à surpression (pression positive).		
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		





Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques			
État physique	Liquide visqueux	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Vert, ambre ou incolore	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	S.O.	Température d'auto-inflammation	S.O.
рН	1	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-17 à 21°C (1.4 à 69.8°F)		N.Dis.

		Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	
Point de congélation	-17 à 21°C (1.4 à 69.8°F)	Densité de vapeur	3.41 (Air = 1)
Point d'ébullition	135 à 160°C (275 à 320°F)	Densité relative	1.5 à 1.68 kg/L @ 25°C (77°F) (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	S.O.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	213°C (415.4°F)
Tension de vapeur	0.28 à 0.76kPa (2.1 à 5.7 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	15 à 30 cSt @ 20°C (68°F)
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	98.0
N.Dis	N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi		

10. Stabilité et réactivité		
Réactivité	Réagit violemment avec les bases. Corrosif pour le fer, le zinc et l'aluminium. Le contact avec certains métaux provoque la formation de gaz d'hydrogène inflammable et explosif.	
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.	
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.	
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit.	
Matériaux incompatibles	Les bases comme les hydroxydes, la chaux et les carbonates, amines, agents de réduction, oxydants, peroxydes, nitrates, chlorates, certains métaux.	
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Sous l'action de la chaleur l'acide phosphorique se déshydrate et forme l'acide pyrophosphorique (vers 200°C), l'acide métaphosphorique (à plus de 300°C) et par la suite l'acide polyphosphorique et des oxydes de phosphore.	

11. Données toxicologiques			
Mesures numériques de la toxicité	Acide phosphorique	Ingestion 1530 mg/kg Rat DL50 Inhalation >0.42 mg/l/4h Rat CL50 Peau 2740 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalati	on, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : une solution d'acide phosphorique 75 à 85% (0.1 ml/1h) est corrosive.	
	Voie cutanée	Provoque des brûlures à la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin : Solution d'acide phosphorique 75%/4h, irritant. Solution d'acide phosphorique 80%/4h, sévèrement irritant. Solution d'acide phosphorique 85%/4h, corrosif. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. (durée de contact, concentration du produit). Peut être nocif si absorbé par la peau. L'application de 631 à 7 940 mg/kg d'acide phosphorique aqueux 75 à 85% sur la peau intacte de lapins, sous un couvert semi-occlusif, pendant 24 heures a amené une réduction de l'appétit	

	Voie respiratoire	et de l'activité, des faiblesses croissantes, un effondrement et à la mort (OECD SIDS). Cependant, il ne sera pas absorbé s'il agit de manière corrosive sur la peau.  Les vapeurs et les brouillards peuvent irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.  L'exposition à une haute concentration de vapeurs peut causer des brûlures au nez, à la gorge et aux voies respiratoires, un oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent seulement après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une bronchite chronique. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Peut causer un oedème du larynx, des vomissements de sang, une perforation de l'oesophage et de de l'estomac, un état de choc, la mort peut s'ensuivre.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information d	isponible.
Autres informations	Aucune information d	isponible.

Toxicité écologique	Poisson- médaka - Oryzias latipes - eau douce Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin		75.1 mg/L; 96 hr (pH 3.39 - 4.45) [OECD 203] pH 3-3.5; 96 hr
	Poission (Toxicité chronique) - Gambusie (Gambusia affinis)		138 mg/L; 96 hr
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	>376 mg/L; 48 hr (pH 7.53-7.95) [OECD 202]
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	pH 4.6; 12 hr
	Invertébré aquatique - Daphanie pulex	CE50	pH 4.1; 12 hr
	Invertébré aquatique - Crustacés - Gammarus pulex (eau d'eau)	CE50	pH 3.4; 12 hr
	Plante aquatique - Algue verte, Pseudokirchnerilla subcapitata	CE50	77.9 mg/L; 72 hr (pH 3.40-5.61) [OECD 201]
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	32 mg/L; 72 hr (pH 5.61-7.48) [OECD 201]
	Bactérie - Boue active	CE50	pH 2.55
	Plantes terrestres (Pois, haricots, betteraves, colza et mauvaises herbes)	CEx	Sprayed with 15-20% solution of H3PO4: Foliage was destroyed on all plants.
Persistance	Peut persister dans l'environnement.		
Dégradabilité	Les sels inorganiques ne sont pas susceptibles à compris. Les phosphates sont convertis en sels de matière organique du sol. Dans des conditions and	calciu	m, de fer et d'aluminium ou sont incorporées à la

	phosphate en phosphine.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC) de 3.1.
Mobilité dans le sol	Lors de son trajet à travers le sol, l'acide phosphorique va dissoudre une partie de la matière de sol, en particulier, les minéraux à base de carbonate. Dans des conditions de sol acide, les phosphates solubles ont tendance à se solubiliser et à migrer vers l'eau. Dans des conditions de sol alcalin, les phosphates solubles sont transportés dans le sol seulement que sur de très courtes périodes et sont ensuite immobilisés sous forme de sels de magnésium ou de calcium.
Autres effets nocifs	La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH. Ce composé libérera des phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité, et appauvri en oxygène. À des concentrations extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins. Le déversement dans un cours d'eau peut provoquer des effets en aval. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

# 13. Données sur l'élimination

l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.



Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vide doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations	s relatives au transport						
Numéro ONU	UN 1805						
Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE						
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.						
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.						
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)							
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 8						
Groupe d'emballage	III						
Guide des mesures d'urgence 2016	154						
IMO/IMDG - Transport Maritime International							
Classification	UN 1805. ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8, GE III. Programmes d'urgence (EmS-No) F-A, S-B						
IATA - Association Aérienne internationale de Transport							
Classification	UN 1805. ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8, GE III.						
	u transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de						

### 15. Informations sur la réglementation

#### **CANADA**

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acide phosphorique	7664-38-2		Χ		Χ

- LCPE: Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

#### **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Nom chimique	CAS	1167.7			EPCRA 302/304	112(b)	ロコン(わ)	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acide phosphorique	7664-38-2	Χ	Χ	Χ					Χ	

- TSCA: Toxic Substance Control Act
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313: Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON: Clean Air Act Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP: Clean Air Act Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r): Clean Air Act Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act List of Hazardous Substances
- CWA Priority: Clean Water Act Priority Pollutant list

#### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

# Autres réglementations

#### **SIMDUT 1988**



Classe E: Matières corrosives

# HMIS Heath Flamability Reactivity Protective Equipment



## 16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Sylvite 2016-01-27
Version	02
Autres informations	DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2013-06-10 CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :

sections 2, 4, 8, 11 et 15.

#### **RÉFÉRENCES:**

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php
- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/
- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.gc.ca
- Phosphoric acid, The Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, RTECS #: TB6300000.
- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité,

http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.